



Tech Power
electronics
POSITIVE ENERGY

Communication sur le Progrès 2015



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

Déclaration de soutien continu

Je suis heureux de confirmer que Tech Power Electronics réitère son soutien envers les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des Droits de l'Homme, du Travail, de l'Environnement et de la Lutte contre la Corruption.

Dans cette communication annuelle sur les progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et à l'activité quotidienne de notre entreprise. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.



Salvatore Gora
Président



Sommaire

1. Engagement Social et Sociétal	p 4
1.1. Droits de l'Homme.....	p 4
1.2. Travail.....	p 4
1.3. Achats Responsables.....	p 7
1.4. Santé et Sécurité au Travail.....	p 8
1.5. Promouvoir la lutte et l'abolition du travail des enfants et du travail forcé	p 8
2. Environnement	p 9
2.1. Traçabilité de substances chimiques.....	p 9
2.2. Déplacements.....	p 9
2.3. Gestion des déchets.....	p 9
2.4. Gestion de la consommation.....	p 10
2.5. Gaz à effets de serre.....	p 11
3. Ethique	p 12

1. Engagement social et sociétal

1.1. Droits de l'Homme

Tech Power Electronics s'engage à respecter les Droits de l'Homme dans ses diverses entités basées en France et Roumanie ainsi que dans sa sphère d'influence : communautés locales et fournisseurs. Cet engagement est repris dans divers documents dont le Règlement Intérieur, le Manuel Achats transmis à l'ensemble des fournisseurs et le Manuel Qualité.

1.2. Travail

1.2.1. Favoriser le dialogue social

Tech Power Electronics encourage et favorise le dialogue social entre la direction et les représentants du personnel élus. **La liberté d'association et de négociation collective est reconnue et respectée dans toutes les entités du groupe.**

Ainsi en France, des négociations annuelles sont menées entre la direction et les représentants du personnel conduisant à un accord collectif pouvant concerner la politique salariale, la participation... Comme chaque année, une négociation annuelle s'est tenue entre la Direction et les Représentants du personnel élus aboutissant à la signature d'un accord portant sur :

- une **réévaluation** d'au moins **25% des coefficients situés entre 145 et 170**
- une **réévaluation** d'au moins **5% des salaires** de l'entreprise
- une **augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant et des chèques cadeaux**
- la **journée de solidarité 2016 est offerte** par l'entreprise
- le **renouvellement des jours d'absences exceptionnelles «enfant malade»** rémunérés dans les mêmes conditions qu'en 2014.

Des réunions entre la direction et les représentants du personnel ont lieu tous les mois. Les représentants du personnel informent le reste des collaborateurs de cette réunion et leur demandent de leur transmettre leurs questions afin de les traiter lors de celle-ci. Un compte-rendu est ensuite établi et diffusé à l'ensemble du personnel via les tableaux d'affichage.

Une **réunion d'information trimestrielle** a été mise en place à laquelle l'ensemble des collaborateurs peuvent participer. Lors de cette réunion, la direction présente les résultats trimestriels, les projets en cours, l'évolution du personnel, la stratégie. Cette réunion se termine par une session de Questions/ Réponses.

Un **journal interne trimestriel**, diffusé à l'ensemble du personnel en version papier et via la GED, aborde divers sujets tels que les ressources humaines (formation, départ – arrivée), les projets commerciaux, les indices qualités, les projets de R&D, les travaux de réaménagement...

1.2.2. Lutte contre toute forme de discrimination

Tech Power Electronics a clairement indiqué son engagement à lutter et à éliminer tout type de discrimination qui pourrait exister à l'encontre de ses collaborateurs en matière de recrutement, formation ou gestion de carrière. Notre engagement est clairement indiqué dans le règlement intérieur en France et Roumanie et est accessible à tous les collaborateurs via les panneaux d'affichage et la GED.

	2014	2015
%CDI	89%	92%
%Femmes	56%	59%
% Cadres Femmes	29%	25%
% Salariés > 55 ans	16.4%	15%

Actions en faveur des travailleurs handicapés

Depuis plusieurs années, Tech Power Electronics mène des actions en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés en publiant toutes les offres d'emploi auprès des services d'emploi spécialisés Travailleurs Handicapés.

En 2015 Tech Power Electronics a :

- participé à 2 Forums et Rencontres Locales sur le domaine des travailleurs handicapés
- eu 1 rendez-vous avec CAP Emploi
- fait appel à deux entreprises adaptées pour des fournitures d'entreprise.

1.2.3.Recrutement

Les managers expriment leurs besoins en matière de recrutement au service des Ressources Humaines. Ensemble, ils définissent les missions à confier et les compétences recherchées.

Le service RH diffuse dans un premier temps l'annonce en interne afin d'**encourager l'évolution de ses collaborateurs**.

Dans le cas où aucun collaborateur ne correspond au poste recherché, l'annonce est diffusée via les canaux habituels : sites d'emplois, Pôle Emploi, Agences d'intérim, site internet corporate, réseaux sociaux, cabinets de recrutement...

Le service RH reçoit les candidatures, les analyse et réalise une présélection basée uniquement sur les compétences et expériences du candidat. Tout autre élément ne rentre pas en compte (sexe, âge, origine, nationalité, religion, handicap...).

Le service Ressources Humaines contacte alors les candidats sélectionnés pour conduire un entretien préliminaire. Les candidats retenus sont alors reçus en entretien par le(s) manager(s) et le responsable des ressources humaines. Une fois l'ensemble des entretiens terminés, ces derniers échangent au sujet des candidats pour prendre une décision collégiale.

L'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs sont des étapes clés pour assurer la réussite du recrutement et leur bien-être dans leur nouvel environnement de travail. Ainsi, les nouveaux arrivants réalisent un parcours d'intégration qui leur permet de découvrir l'ensemble des services (activités et interlocuteurs) et les interactions existantes. Une fois le parcours terminé, ils remplissent un rapport d'étonnement et échangent avec le Responsable des Ressources Humaines et Directeur Général sur leur expérience pour identifier les points positifs et d'amélioration pour les futurs collaborateurs.

L'effectif est resté stable entre 2014 et 2015 avec un nombre moyen de 100 collaborateurs. En 2015, le turnover atteint 21%.

1.2.4.Entretiens Individuels

Les managers conduisent :

- des **entretiens individuels** avec leurs collaborateurs, une occasion de faire un bilan sur l'année écoulée : réussites, échecs, définition des objectifs de l'année suivante.

Une fois terminé, un exemplaire de l'entretien est remis au collaborateur et l'original est transmis au service RH qui les conserve, les analyse pour prendre en compte les souhaits de formation et d'évolution et éventuellement faire des propositions adéquates.

1.2.5.Formation

Nos collaborateurs sont l'une des premières ressources et richesses de l'entreprise. **Faire grandir les collaborateurs est un axe stratégique de l'entreprise qui est repris dans notre manuel qualité et la vision de l'entreprise.**

Des axes prioritaires de formation sont définis chaque année afin que nos collaborateurs acquièrent à tous niveaux les compétences nécessaires au développement stratégique de l'entreprise mais aussi au développement personnel.

En 2015, 60% d'entre eux ont bénéficié de formations en :

- Qualité
- Sécurité
- Management
- Technique (métier)
- Electronique
- Informatique
- Linguistique

1525 heures de formation ont été dispensées à l'ensembles des catégories professionnelles :

- 12 cadres,
- 28 employés - techniciens - agents de maîtrise
- 21 ouvriers

1.2.6. Stagiaires

Tech Power Electronics accueille de nombreux stagiaires à divers degrés d'éducation :

- Collégiens pour découvrir le monde de l'entreprise en trois jours
- Lycéens – stage pour des diplômés en alternance
- Apprentissage : CAP, BEP, BP...
- Ecole d'ingénieurs et Universités : stage ouvrier, stage de validation de fin d'études via des accords avec certaines écoles ou universités.
- Adultes en reconversion via l'EMC

Il est important de donner l'opportunité aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle et pratique leur permettant de conforter leur choix mais aussi de découvrir le monde et fonctionnement de l'entreprise. Certains stagiaires que nous avons accueillis ont effectué plusieurs stages au sein de notre entreprise. Au terme de la période de stage et sous réserve d'avoir leur diplôme, certains ont rejoint notre groupe.

1.2.7. Emplois

Tech Power Electronics participe à des **forums métiers et des portes-ouvertes** dédiés aux collégiens ou lycéens lors de la semaine de l'industrie afin de promouvoir et renforcer l'attractivité de ce secteur et promouvoir les différents métiers existants dans l'industrie auprès des jeunes.

1.3. Achats Responsables

Tech Power Electronics travaille avec de nombreux fournisseurs présents partout dans le monde pour s'approvisionner en matières premières ou composants nécessaires à notre production.

Afin de promouvoir le respect des Droits de l'Homme et le Développement Durable, il est nécessaire d'impliquer nos fournisseurs dans notre démarche. C'est pourquoi en 2015, nous avons réédité notre **manuel achats dans lequel nous réaffirmons notre engagement pour le respect des Droits de l'Homme, des Conditions de Travail, Protection de l'Environnement**. Nous avons demandé à nos fournisseurs de le signer et de le retourner. Nous réalisons des audits régulièrement afin de s'assurer du respect des diverses clauses indiquées.

1.3.1. REACH - RoHS

Etant concerné par le règlement **REACH** et la directive européenne **RoHS** qui vise à diminuer l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement dans les produits électroniques et électriques en tant qu'utilisateur et pour la mise sur le marché d'articles, nous demandons à nos fournisseurs de compléter une déclaration de conformité concernant l'ensemble des produits qui nous sont livrés. Cette déclaration est envoyée à l'ensemble de nos fournisseurs. Nous enregistrons un taux de retour de **95%**. Nos clients nous demandent aussi de compléter et de leur retourner cette déclaration de conformité. Nous satisfaisons à cette demande à **100%**. Nos produits ne contiennent aucune substance dangereuse mentionnée dans la liste RoHS II.

1.3.2. Minerais de conflits

Nous sommes amenés à utiliser des composants constitués de minerais tels que le tantale, l'or, l'étain et le tungstène dans nos produits. Or ces minerais peuvent provenir de zones de conflits dont le commerce sert à financer ces affrontements et/ou celui de groupes armés bafouant les Droits de l'Homme des populations locales (esclavage, viols, mutilations, massacres, déplacements massifs...).

Nous demandons à nos fournisseurs de s'assurer et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour nous garantir et nous fournir des composants exempts de tout minerai de conflit. Cette exigence figure dans notre Manuel Achats qui engage nos fournisseurs à respecter cette clause en nous le retournant signé. De plus, nous leur demandons de nous fournir des certificats CFSI-CMRT. Si un fournisseur refuse de signer le Manuel Achats ou utilise des minerais provenant de zone de conflits, il n'est pas sélectionné et est exclu de notre panel.

Nos clients nous demandent aussi de leur fournir des certificats de conformité CFSI-CMRT garantissant ainsi qu'aucun minerai de conflit est utilisé dans nos produits.

1.4. Santé et Sécurité au travail

Le CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité et Condition des Travail) veille à protéger la santé, à assurer la sécurité et améliorer les conditions de travail des collaborateurs en menant diverses actions :

1.4.1. Ergonomie des Postes

En 2015, nous avons mené un réaménagement des postes de travail bobinage afin d'apporter un confort supplémentaire aux opérateurs tout en améliorant leur efficacité et efficacité. Suite aux remarques émises sur le poste test, des modifications ont été apportées. Ce réaménagement sera terminé d'ici la fin de l'année 2016.

Afin de limiter les troubles musculo-squelettiques, des réhausseurs d'écran et des tapis de souris ergonomiques ont été proposés aux collaborateurs travaillant dans les bureaux.

Les conditions de moulage ont été améliorées avec un atelier complètement refait.

1.4.2. Accidents du travail

Année	2015	2014
Accident du travail	2	0
Nombre de personnes concernées	2	0
Nombre de jours d'arrêt	27	0

1.4.3. Absentéisme

Année	2015	2014
Nombre de jours cumulés	455	496
Nombre de personnes concernées	43	40
Taux d'absentéisme	2.00%	2.19%

Afin de diminuer les risques d'accidents du travail diverses actions ont été menées :

- formations (habilitation électrique...)
- mise à jour des guides de bonnes pratiques
- mise en place de systèmes et d'équipements de protection
- sensibilisation sur la nécessité de demander à une personne formée pour réaliser les tests électriques.
- suppression et remplacement de résine ou vernis contenant des substances dangereuses ou allergisantes.

1.5. Promouvoir la lutte et l'abolition du travail des enfants et du travail forcé

Contraire à ses principes, Tech Power Electronics s'est engagé à ne pas avoir recours au travail forcé et/ou au travail des enfants pour son activité. Ayant des fournisseurs présents dans le monde entier voire dans des pays à risques, Tech Power Electronics a intégré cette exigence à son Manuel Achats qui est soumis à l'ensemble de ses fournisseurs. Jusqu'à présent aucun manquement à ce principe n'a été constaté. Dans le cas contraire, Tech Power Electronics s'engage à rompre toute relation avec ce fournisseur.

2. Environnement

Tech Power Electronics souhaite réduire l'empreinte de son activité sur l'environnement et ainsi le préserver pour les générations futures. Valeur fondamentale de l'entreprise, Tech Power Electronics intègre cette préoccupation au quotidien et dans le développement de ses produits.

2.1. Traçabilité des substances chimiques

Nous nous engageons à livrer des produits ne contenant aucune matière dangereuse listée dans la directive européenne RoHS et respectant la réglementation REACH ou autres directives équivalentes dans d'autres pays et avons les mêmes exigences envers nos fournisseurs. Sur demande de nos clients, nous leur envoyons une déclaration de conformité.

Dans le cas où nos fournisseurs utiliseraient des produits dangereux pour leur fabrication, ils doivent pouvoir nous fournir sur simple demande les certificats de destruction des déchets.

2.2. Déplacements

Notre flotte de véhicule de société est composée de huit véhicules hybrides afin de réduire les rejets de gaz à effets de serre et d'un véhicule thermique.

La mise en place d'un système de vidéoconférence nous a permis de réduire le nombre de déplacements.

Etant situé dans une zone où les moyens de transport communs sont peu développés, des collaborateurs covoiturent quotidiennement.

2.3. Gestion des déchets

Nous avons mis en place le tri sélectif des déchets :

- Papier
- Cartons
- Plastique et Conserves
- Cuivre
- Déchets souillés
- Solvants...

Afin de sensibiliser le personnel de Tech Power Electronics et d'améliorer le tri, des affiches avec des illustrations ont été apposées dans les ateliers et les bureaux au-dessus de chaque bac de tri pour expliquer quel bac correspond à quel type de déchet et le lieu de centralisation des contenants mis à disposition par le prestataire de récupération des déchets où les bacs devront être déposés lorsqu'ils sont pleins. Chaque service est responsable du tri et du dépôt des déchets au lieu de centralisation. Suivant leur nature et dangerosité, certains déchets sont stockés dans des endroits abrités et sécurisés.

Nous sous-traitons la collecte, le recyclage, la transformation et la valorisation de nos déchets à des entreprises spécialisées.

2.4. Gestion de la consommation

2.4.1. Energie

Nous avons mis en place depuis plusieurs années des programmes de sensibilisation destinés aux collaborateurs pour réduire notre consommation d'énergie. Ainsi, ils sont invités à éteindre la lumière de leurs bureaux lorsque ceux-ci sont amenés à le quitter (réunion - pause déjeuner - fin de journée...).

Nous suivons depuis 2009 notre consommation annuelle d'électricité et de gaz (chauffage). La consommation d'électricité reste stable. Il nous est difficile de la diminuer significativement car notre production nécessite de nombreuses machines et nous sommes locataire des bâtiments. Nous remplaçons au fur et à mesure l'éclairage traditionnel par un éclairage à LEDs plus économe en énergie et ayant une durée de vie allongée.

Electricité

Année	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Consommation (MWh)	501	468	468	475	524	516	463

Gaz

Année	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Consommation (MWh)	328	315	377	315	225	367	455

2.4.2.Papier

Bien qu'aucun reporting ne soit mis en place, Tech Power Electronics encourage ses collaborateurs à imprimer uniquement les documents nécessaires à réaliser leur travail. Les imprimantes sont configurées par défaut pour imprimer en noir et blanc et recto-verso afin de réduire la consommation papier et l'utilisation d'encre.

2.5. Gaz à effets de serre

Nous n'avons pas mis en place de reporting concernant notre émission de GES.

3. Ethique

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

A l'approche des fêtes de fin d'année, de nombreux fournisseurs envoient des présents (chocolat, nougat, vin, jambon...) à leurs interlocuteurs. Afin d'éviter toute corruption quel qu'elle soit, une note d'information a été émise pour indiquer que les présents reçus sont remis au CE qui les met en jeu lors des tombolas internes qu'il organise.

Nos équipes ne doivent en aucun cas proposer des avantages pécuniaires ou en nature pour remporter une affaire.

Tech Power Electronics respecte le principe de libre-concurrence. Ainsi pour de nouveaux projets, nous établissons un cahier des charges identique qui sera envoyé à un panel de fournisseurs potentiels identifiés. Chaque offre reçue est examinée avec des critères objectifs : prix, délais, services, qualité.

L'ensemble de notre comptabilité est géré informatiquement évitant ainsi tout risque de corruption. Nos comptes sont vérifiés annuellement par un prestataire extérieur.



Tech Power
electronics
POSITIVE ENERGY